



EHPA "Le Doux Repos"

## **DROIT A L'IMAGE**

### **AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES**

**Entre :**

*L'EHPA « Le Doux Repos » de Commercy – représenté par Guylaine THOMAS*

**D'une part,**

**et :**

**M(i)**.....

*Né(e) le ..... à .....*

*Résident(e) de l'EHPA « Le Doux Repos » de Commercy*

**d'autre part.**

*(i) ou son représentant légal*

### **DROITS CONFERES**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **le Modèle autorise le Bénéficiaire à fixer, reproduire, exploiter et modifier les photographies prises dans le cadre des différentes activités proposées.** Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité par tous moyens techniques et sur tous supports (papier, tissu, plastique, verre, vidéo...) connus et inconnus au jour de la signature du présent contrat, et notamment (livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, voix hertzienne ou satellite, concours, internet, réseaux informatiques...) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, animation vidéo, etc...).

Ces droits s'exercent dans l'enceinte de l'EHPA pour une durée de **DEUX ans** à partir de la date de signature du présent contrat.

Au terme du présent contrat l'autorisation sera l'autorisation prolongée automatiquement pour des périodes de **TROIS** ans par tacite reconduction.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Modèle, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.



EHPA "Le Doux Repos"

### **CONTREPARTIES**

Il est convenu que le Modèle ne demandera pas de contrepartie de quelque nature qu'elle soit au Bénéficiaire.

Les droits visés au présent contrat, notamment les droits de reproduction et de représentation sont cédés à titre gratuit.

Le Modèle garantit ne pas être lié à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Il est convenu que ni le Modèle ni le Bénéficiaire ne procédera à une vente ou une commercialisation des photos ou de leurs produits dérivés sans la signature préalable d'un contrat commercial spécifiant le montant de la rémunération du Modèle (si le Bénéficiaire est l'instigateur de l'opération commerciale) ou le montant de la rémunération du photographe détenteur des droits d'auteur, qui peut être une personne différente du Bénéficiaire (si c'est le Modèle qui est à l'origine de l'opération commerciale).

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des dispositions du présent contrat, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ....., le .....

Signature du Modèle  
précédée de a mention  
« lu et approuvé, bon pour accord »

Signature du Bénéficiaire  
EHPA